

Développement Social des quartiers Montrapon/Fontaine Ecu et Palente/Les Orchamps - Programme 1991 - Réaffectation d'une subvention de l'Etat : Fonds d'Action Sociale

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du programme 1991 de Développement Social des Quartiers Montrapon / Fontaine Ecu et Palente / Orchamps, le Fonds d'Action Sociale que nous remercions, a décidé d'accorder une subvention de 195 000 F pour financer les actions d'accompagnement suivantes :

1) Montrapon / Fontaine Ecu :

- MPT Accompagnement scolaire	25 000 F
- MPT Action Enfance Centre de Loisirs Sans Hébergement	12 500 F
- MPT Insertion Familles	20 000 F
- Régie de Quartier	50 000 F
- APAS Accompagnement Scolaire	37 500 F

2) Palente Les Orchamps (DSQ)

- MJC Action Globale Enfance	25 000 F
- MJC Accompagnement Scolaire	25 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Député-Maire à effectuer l'encaissement d'une subvention de 195 000 F
- inscrire en recettes cette somme de 195 000 F sur le chapitre 945.90.7371 code service 47030 pour un montant de 137 500 F chapitre 945.92.7371 code service 47040 pour un montant de 57 500 F
- inscrire en dépenses une somme de 137 500 F sur le chapitre 945.90.657 code service 47030 étant précisé que le solde de la subvention, soit 57 500 F ne fait pas l'objet d'une réaffectation. En effet, les dépenses correspondantes ont été financées par des crédits inscrits au BP 91 de la MPT de Montrapon.

- attribuer les subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

. Régie de quartier Fontaine Ecu	50 000 F
. APAS	37 500 F
. MJC de Palente	50 000 F

la dépense totale, soit 137 500 F, étant prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 945.90.657.47030.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.